







Communiqué de presse

Nièvre, 2 avril 2020

UN SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS MOBILISE sur toute la Nièvre face à la crise du Covid-19

Les services déchets de tous les territoires nivernais sont organisés pour assurer les collectes des déchets ménagers (OMR, biodéchets, collecte sélective selon sa structure).

Alors que notre pays salue chaque jour à juste titre, le dévouement sans faille des personnels hospitaliers, de nombreux acteurs s'investissent aussi au quotidien, en faisant de leur mieux pour que la vie continue malgré le confinement.

Venant de tous horizons qu'ils soient caissiers, boulangers, postiers, artisans, agents ou agriculteurs, ces combattants de seconde ligne montent tous les jours au front avec courage et abnégation, pour répondre à nos besoins essentiels. Leur engagement mérite également d'être mis à l'honneur.

Parmi ces services utiles, figurent la collecte et le traitement des déchets assurés par les agents et prestataires des collectivités: ripeurs, chauffeurs, agents de quai de transfert, opérateurs de tri... La continuité du service doit beaucoup à ces personnels qui ont fait preuve dès le début de cette crise d'un remarquable sens du devoir et d'un profond attachement à notre service public. Si les déchèteries ont dû fermer en cohérence avec les mesures de confinement édictées par le gouvernement, notre département figure parmi les territoires à avoir maintenu l'intégralité du service de collecte et de traitement de ses déchets.

La poursuite annoncée du confinement de 15 jours nous conduit désormais à nous armer de patience, alors que nous abordons une nouvelle phase de la crise. Dans un tel contexte, ce personnel aura plus que jamais besoin de l'encouragement des nivernais.

Prenant conscience de leur engagement, de nombreux usagers ont déjà témoigné leur reconnaissance à travers des messages, des dons ou des dessins d'enfants laissés sur les

sacs. Ces marques de gratitude et de solidarité sont de petites lumières qui encouragent les agents à persévérer et à donner un sens profond à leurs efforts quotidiens.

Chacun peut à son niveau, manifester sa reconnaissance déjà en respectant le travail des agents par la bonne application des consignes de collecte (s'interdire les dépôts sauvages, sortir la poubelle selon les jours et horaires préconisés, poursuivre le geste du tri, déposer les déchets dans les contenants dédiés, stocker les encombrants et déchets verts en attendant la réouverture des déchèteries), mais aussi en témoignant son soutien oralement ou par écrit. Chaque collectivité pourra relayer les messages.

LE TRI S'ADAPTE AUSSI AU CONFINEMENT

Comment associer le geste utile aux gestes barrières

La crise a bouleversé le quotidien de chaque français. Malgré le confinement, chacun a néanmoins le pouvoir d'agir en adoptant les bons gestes. Aujourd'hui plus que jamais ces petits gestes individuels comptent puisque pris collectivement, ils donnent à notre société les moyens d'affronter de nouveaux défis.

Ainsi pratiquer des gestes barrières doit permettre de contenir la propagation du virus. De même poursuivre le geste de tri participe au maintien des filières de valorisation qui doivent actuellement répondre à des besoins urgents d'approvisionnement de toute une chaîne d'acteurs économiques notamment l'industrie l'agro alimentaire.

Même pendant la crise, le geste de tri reste utile et nécessaire sur un plan économique et environnemental.

Ce geste doit aussi s'adapter et respecter des règles d'hygiène nécessaires à la protection des agents de collecte.

Même si les déchèteries sont provisoirement fermées en raison des risques sanitaires encourus par les usagers, les collectes sélectives se poursuivent sur notre Département. Les collectivités, à travers leurs agents de collecte ou prestataires, œuvrent tous les jours pour maintenir ce service.

Voici les principales recommandations pour aider chacun à effectuer un geste utile.

• Où jeter les mouchoirs, gants et lingettes désinfectantes ?

Il est demandé de jeter les mouchoirs, masques et gants et lingettes de nettoyage usagés dans un sac plastique dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel. Ce sac doit être soigneusement refermé puis conservé 24 heures avant d'être placé dans le sac pour ordures ménagères résiduels, <u>mais il ne faut surtout pas les jeter</u> avec les déchets recyclables.

• L'usage des points d'apport volontaire aériens

Par mesure de précaution, il est préconisé de limiter au maximum ses déplacements en stockant ses déchets que l'on apporte habituellement au conteneur de tri aérien, chez soi aussi longtemps que possible jusqu'à la fin du confinement. Ne déposez rien au pied des conteneurs ou des colonnes et veillez à bien vous laver les mains après avoir introduit vos déchets dans les conteneurs dédiés.

• L'usage des points d'apport enterrés et point de regroupement

Bien respecter les consignes de tri habituelles, et mettre les déchets dans les contenants. Ne déposez rien au pied des contenants et veillez à bien vous laver les mains après les avoir déposés.

Que faire de ses déchets encombrants et des végétaux ?

Les déchèteries des collectivités sont pour le moment fermées au public, en cohérence avec les mesures de confinement des populations édictées par le Gouvernement.

Chacun est invité <u>à conserver chez lui ses encombrants</u>, à les trier par catégorie en attendant la fin du confinement et la réouverture des déchèteries. Conservez également vos végétaux, et utilisez-le en compostage ou paillage par exemple, ou mettez-le de côté dans l'attente de l'ouverture des déchèteries.

Il est rappelé que les dépôts sauvages comme le brûlage des végétaux ou autres produits, parce qu'ils constituent une source de pollution, sont interdits et peuvent faire l'objet de sanction et de poursuites pénales.

Rappel important : les déchèteries sont fermées au grand public durant la période de confinement.

Des adaptations sur les modalités de collecte sont mises en place, au cas par cas, sur les différents territoires. N'hésitez pas à consulter régulièrement le site internet de votre intercommunalité.

Liste et contacts des structures intercommunales exerçant la compétence traitement et/ou collecte sur le département de la Nièvre

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOIRE

03 86 28 92 92 / contact@coeurdeloire.fr www.coeurdeloire.fr

https://www.facebook.com/CCcoeurdeloire/

NEVERS AGGLOMÉRATION

hotel.communautaire@agglo-nevers.fr www.agglo-nevers.net/ https://www.facebook.com/NeversAgglomeration/

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BERTRANGES

accueil@lesbertranges.fr www.lesbertranges.fr https://www.facebook.com/CCLesBertranges/

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES, D'EQUIPEMENT ET D'ENVIRONNEMENT

DE LA NIEVRE (SIEEEN), ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale adhérents au SIEEEN pour le traitement de leurs déchets.

Contact: www.sieeen.fr

Communauté de communes Amognes Coeur du Nivernais

03 86 58 46 22 ou contact@ccacn.fr
https://www.facebook.com/com.des.amognes
www.cc-amognescoeurdunivernais.fr

Syctom de Saint-Pierre-le-Moûtier

03 86 37 26 99

<u>syctomdesaintpierrelemoutier@yahoo.fr</u> <u>syctomsaintpierre.fr/</u>

Communauté de communes Morvan Sommet et Grands Lacs

06 45 55 42 47

https://www.ccmorvan.fr/

https://www.facebook.com/ccmorvan/

Communauté de communes Tannay, Corbigny, Brinon

03 86 20 18 33 / service.dechets@cctbc.fr
https://www.facebook.com/PaysCorbigeois

Communauté de communes Sud Nivernais

03 86 25 12 18 / SDMA@ccsn.fr

http://ccsnservicedechetsmenagers.wordpress.com

Communauté de communes Bazois Loire Morvan

03 86 30 77 66 / servicedechets@bazoisloiremorvan.fr

https://www.bazoisloiremorvan.fr/

https://www.facebook.com/comcombazoisloiremorvan/

Communauté de communes Haut nivernais Val d'Yonne

03 86 27 92 23 / <u>dechets@cchnvy.fr</u>

https://fr-fr.facebook.com/cchnvy/

Syndicat de Gestion des Déchets du Centre Nivernais

03 86 23 18 16

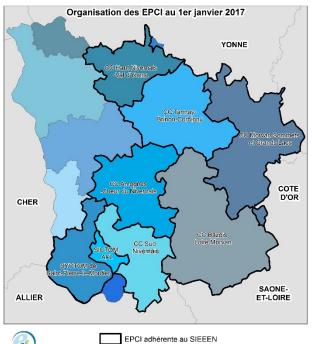
Sictom d'Avril/Fleury-sur-Loire/Luthenay-Uxeloup

03 86 25 00 23

Votre contact sur ce dossier :

Bénédicte MARTIN - Chargée de communication au SIEEEN 7, place de la République - CS10042 - 58007 NEVERS

Portable: 06 82 96 81 37 - benedicte.martin@sieeen.fr



EPCI adhérente au SIEEEN

Source : SIEEEN º 25